

[sommaire](#)[plan de comptes](#)[comptes annuels](#)[index](#)[arborescence](#)

TITRE I. Objet et principes de la comptabilité
Chapitre II. Principes

120-2. Régularité, sincérité

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité.